

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-030**

L'an deux mille vingt trois  
Le premier juin  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 25 mai 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Excusés :** M. Gilbert COLLINI (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à Tanguy JON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

**Objet de la délibération : Echange de terrains**

Mme Christiane Perillat-CHARLAZ expose,

Comme indiqué sur le plan ci-annexé, la commune souhaiterait céder une partie de terrain de la parcelle AB-208 située dans le virage à la copropriété Boris et Pascal EGG, route de Beffay – Petit Bornand 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE.

En échange, Pascal EGG céderait à la commune le terrain en face situé sur la parcelle AB-196.

Les frais notariés seront à la charge de la famille EGG.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER les termes de cet échange ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

**Délibération votée à l'unanimité.**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme le 2 juin 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.



Transmis en Préfecture le : 06 juin 2023  
Rendue exécutoire le : 06 juin 2023  
Le Maire,  
Christophe FOURNIER

La secrétaire de séance,  
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.